



Rupture conventionnelle après retour maladie

Par Angie54800

Bonjour

Je suis en CDI depuis plus de 8 ans dans une entreprise en tant qu'employée.

J'ai, en 8 ans, vu défiler beaucoup de responsables mais je me suis retrouvée seule avec un étudiant en alternance à gérer le fonctionnement de l'agence d'intérim dans laquelle je travaille : gestion clients, gestion paies, contrats, factures, dpae, DSN, visites médicales, optimisation du CA etc..

J'ai demandé une évolution de poste qui m' a été refusée ainsi qu'une augmentation de salaire, qui elle aussi a été refusée. J'ai fait beaucoup d'heures supplémentaires et leur récupération m' a été refusée. Aucun responsable présent sur place et j'ai dû gérer des tâches qui ne m'étaient pas attribuées. J'ai commis certaines erreurs et après avoir reçu un appel d'un des mes collègues, puis une prise de main forcée sur mon poste informatique, il m'a été notifiée dans les minutes qui suivaient mon irresponsabilité et mon inconscience car j'avais du retard (quelques jours) pour n'avoir pas fait une sauvegarde informatique du serveur dans les temps. Le lendemain, je reçois un mail de la responsable administrative qui me dit que j'ai fait des erreurs dans optimisation du CA (alors que je l'envoie à la direction chaque mois pour validation), et quelle n'a pas de temps à perdre avec moi car je fais preuve d'une mauvaise volonté et que je suis encore une fois irresponsable. Suite à cela, je me suis effondrée et le lendemain, j'ai reçu un avertissement par courrier me reprochant les faits énoncés ci dessous avec témoignages de ces personnes. Il était inscrit qu'en cas de nouvelle faute, des dispositions seraient prises à mon encontre. J'ai consulté mon médecin et j'ai été arrêté pendant 2 mois avec suivi thérapeutique et traitement. Je suis à ce jour anéantie après 8 ans passées à me dévouer. J'ai décidé d'affronter et de retourner à mon poste de travail mais quand je suis arrivée, une personne avait pris mon bureau, et mes affaires étaient dans un carton. Cette personne a été embauché en CDI pour me remplacer et nous étions toutes 2 très mal à l'aise car personne ne nous avait informé. Elle a directement téléphoné à la DRH et une seconde après, j'ai reçu un appel d'un responsable me disant qu'elle viendrait me voir l'après-midi. La responsable administrative est venue ce jour là former la nouvelle arrivante sans me dire bonjour ou m'adresser la parole. Je me suis sentie au plus bas et j'avais la boule au ventre. L'après midi, la responsable est venue me voir, elle voulait tout d'abord me parler devant les autres pour m'expliquer certaines fautes mais j'ai refusé et j'ai souhaité la voir en privé. Elle m'a dit qu'elle ne pensait pas que je reviendrais et qu'ils pouvaient me licencier pour faute car tout était à reprendre sur cette agence. J'ai craqué et j'ai commencé à pleurer et elle m'a dit que je devais signer une rupture conventionnelle car autrement ils trouveraient une faute. J'ai signé pour un montant minimum et elle m'a dit que je ferai mon préavis dans une autre agence. Le lendemain, j'ai donc dû me rendre dans une autre agence où on ne me donne aucun travail et où je n'ai plus aucun accès à mes mails. Je n'ai d'ailleurs pas d'adresses mails du tout. J'ai reçu une convocation pour ma visite de reprise auprès de la médecine du travail. J'y suis allée et j'ai raconté tout ce que je viens de vous dire au médecin. Il souhaite me revoir dans 12 jours. Je suis perdue et je pense que je n'aurais pas du signer pour le minimum au bout de 8 ans. Je suis anéantie car je suis encore sous le choc. Que puis-je faire sachant que j'ai très peur d'eux.. Merci beaucoup pour votre aide